

Critères d'appréciation

-- - 0 + ++

Capacité à rendre compte oralement
(qualité de la présentation, précision, rigueur, clarté).
Intégration dans l'équipe, tous les membres sont informés de l'état d'avancement et des problèmes éventuels, la répartition des tâches est respectée, les ressources matérielles et logicielles peuvent être énoncées, les dates limites du planning prévisionnel sont respectées, etc.
Travail individuel : Le repérage des grandeurs caractéristiques permettant de réaliser les tests partiels est effectué.
La réalisation matérielle est avancée conformément aux contraintes qualité et aux règles de fabrication.
Le choix des méthodes de tests est défini.
Les informations relatives aux mesures sont consignées.
Pour les tâches dont il a la responsabilité, l'élève peut démontrer le fonctionnement d'un sous ensemble logiciel ou matériel.
Qualité du compte rendu d'activité dont il est responsable.
L'élève a démontré sa capacité à travailler en autonomie, pour sa participation à l'élaboration de la procédure de recette et la mise en oeuvre de celles-ci.